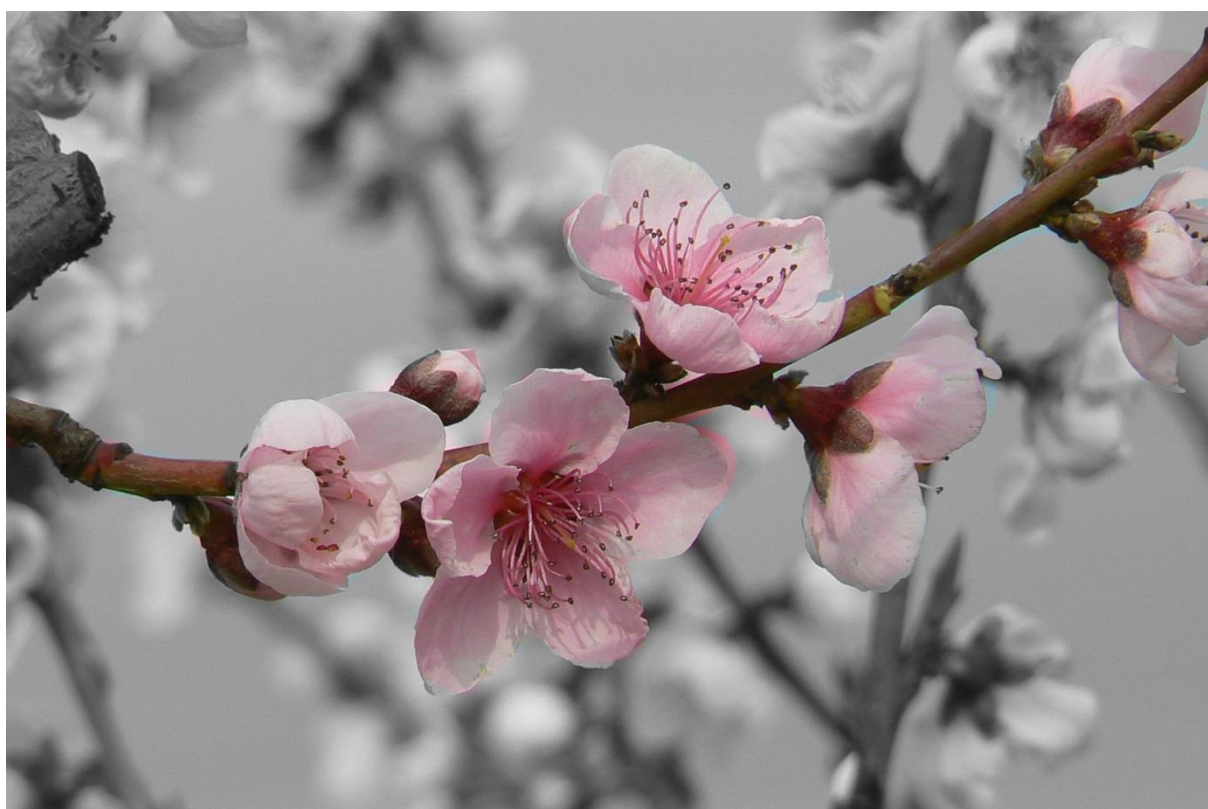
	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 1/ 12	
	LIVRET DE PRESENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V4
		Date d'application : 29/06/2023	

LIVRET DE PRÉSENTATION DU SERVICE ESA




Quartier des Eyrauds – 04700 ORAISON

Tél. 04 92 70 55 08


Mail : esa.oraison@residencelestilleuls.fr

Site internet : www.residencelestilleuls.fr

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 2/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

SOMMAIRE

Le Mot de la Direction	3
Introduction.....	4
I – L'ESA La Résidence Les Tilleuls d'ORAISON	5
• Un peu d'histoire...	5
• Fonctionnement du service.....	5
• Prise en charge financière	6
• Les missions	6
• L'équipe...	6
II – Les principales prestations	7
• Prestations proposées par l'ESA.....	7
• Collaboration et relais	7
III – Les modalités de la prise en charge.....	8
• Critères d'inclusion des Usagers.....	8
• Admission de l'Usager et prise en charge	8
• Fin de prise en charge	9
IV – Pour le bénéficiaire	9
V –Confidentialité et accès à l'information	10
VI – Engagement qualité	11
Accès.....	12

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 3/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

Le Mot de la Direction


Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix de vous adresser à notre service pour contribuer à votre maintien à domicile, vous permettant ainsi de bénéficier de l'ensemble d'actions afin de préserver vos capacités au travers d'activités de stimulation et de loisirs.

L'équipe a pour objectif d'assurer des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès des bénéficiaires et personnes aidantes.

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent à vous apporter un soutien et une prise en charge adaptée tout au long de votre parcours à nos côtés.

Le Directeur, Pierre GAVARA

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 4/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

Introduction

Ce document constitue la deuxième partie d'une Charte Qualité, véritable engagement de qualité pour améliorer la prise en charge des patients.

Ce livret de présentation est destiné :


- ✓ À vous informer sur l'équipe, sur ses missions, sur son fonctionnement, sur ses valeurs et les fondements sur lesquels elle repose,
- ✓ À faciliter vos démarches et vos premiers jours à nos côtés en donnant une vue la plus complète possible du service.

En annexe, vous trouverez les documents suivants :

- ✓ Le règlement de fonctionnement,
- ✓ Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Vous seront également remis les documents suivants :

- ✓ La liste des personnes qualifiées établie par le Préfet et le Conseil Départemental pour accompagner toute personne prise en charge par le service en vue de l'aider à défendre ses droits.
- ✓ Une attestation qui doit être datée et signée par le bénéficiaire ou son représentant légal, qui permet de s'assurer que la personne a bien reçu tous les documents et qu'elle en a pris connaissance.

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 6/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

✿ **Prise en charge financière**

Cet accompagnement relève d'une prescription médicale et est intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

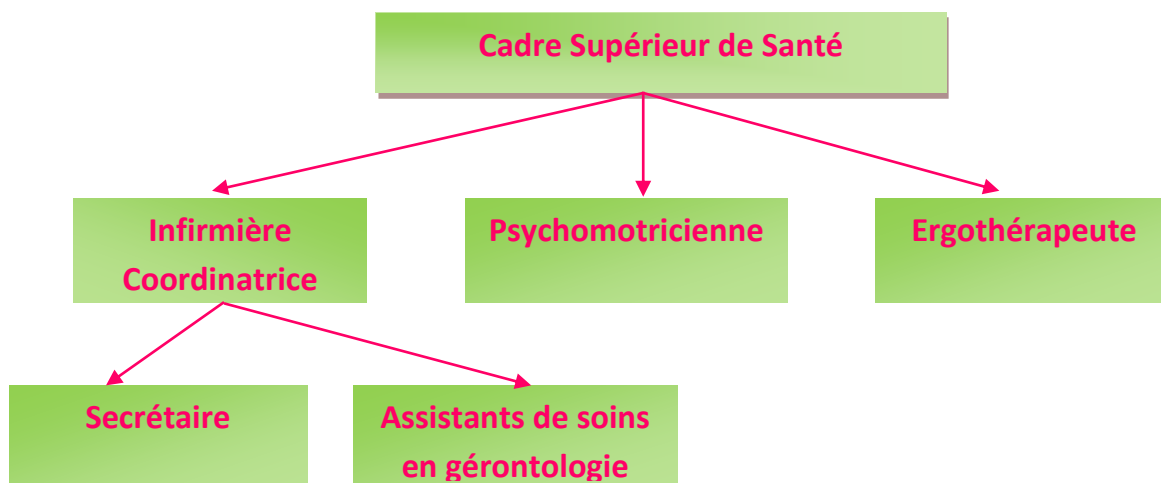
Les personnes doivent être affiliées à un régime de Sécurité Sociale et résider dans notre secteur d'intervention. Une prescription médicale est obligatoire.

✿ **Les missions**

- ✓ Renforcer l'estime de soi
- ✓ Valoriser les capacités existantes
- ✓ Améliorer ou préserver l'autonomie
- ✓ Améliorer la qualité de vie du patient
- ✓ Informer, soutenir et accompagner les proches.
- ✓ Préserver les liens sociaux
- ✓ Adapter et sécuriser l'environnement


✿ **L'équipe...**

L'équipe est sous la responsabilité du Cadre Supérieur de Santé.



L'infirmière coordinatrice exerce sous l'autorité de la cadre supérieure de santé et est chargée de la gestion du service. Elle est garante de la qualité et de la continuité des soins et de la mise en œuvre des outils réglementaires issus de la loi 2002-2 notamment du projet de service en adéquation avec le projet d'établissement.

Elle assure la cohérence de l'ensemble des actions menées autour de l'utilisateur et des actions de relais.

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 7/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

Un(e) ergothérapeute ou un(e) psychomotricien(ne) repère les capacités préservées de la personne afin de les maintenir ou de les optimiser.

Des Assistants de Soins en Gériatrie diplômés réalisent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, l'ergothérapeute et la psychomotricienne les activités de stimulation et de loisirs.

Un agent administratif assure le suivi des dossiers administratifs, il est votre correspondant durant les heures d'ouverture du bureau.

II – Les principales prestations

✿ Prestations proposées par l'ESA

L'ESA assure sur prescription médicale une prise en charge de 12 à 15 séances par an :

- ✓ Permettant de soutenir le maintien à domicile
- ✓ En stimulant les capacités de la personne par des activités de la vie quotidienne et des loisirs.


L'ESA n'effectue pas la prise en charge de ménage, des courses ménagères ou de la confection des repas. Vous pouvez vous adresser à l'infirmière coordinatrice qui pourra vous diriger vers les services compétents et vous assister dans cette démarche.

✿ Collaboration et relais

L'ESA collabore avec les différents intervenants au domicile de la personne tels que le médecin traitant, le service de soins infirmiers à domicile, les infirmier(e)s libéraux(ales), les services d'aides à domicile avec l'accord du bénéficiaire et/ou de son entourage.

L'ESA sollicite la participation de la famille dans la globalité de la prise en charge.

A la fin de la prise en charge, l'ESA conseille l'utilisateur et son entourage pour le relais.

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 8/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

III – Les modalités de la prise en charge


✿ Critères d'inclusion des Usagers

En application de la circulaire ministérielle n°DGCS/SD3A/2011/110 du 23 mars 2011, et DGCS/5C/DSS/1A/2012/148 du 5 avril 2012 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du Plan Alzheimer (mesure 6), les soins de réhabilitation et d'accompagnement s'adressent :

- ✓ Aux personnes atteintes de troubles cognitifs ou de troubles de la mémoire
- ✓ À un stade léger ou modéré de la maladie.
- ✓ Pouvant faire l'objet d'une intervention de réhabilitation

✿ Admission de l'Usager et prise en charge



	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 9/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

Pour pouvoir constituer le dossier d'admission, il faut :

- ✓ Votre attestation de sécurité sociale
- ✓ La prescription médicale de "12 à 15 séances d'accompagnement et de soins de réhabilitation par l'ESA" établie par le médecin traitant, le gériatre ou le neurologue assurant le suivi du patient.
- ✓ Les informations nécessaires pour une bonne prise en charge.
- ✓ Photocopie de la dernière ordonnance médicale.

Le patient peut s'il le souhaite désigner une personne de confiance.

✿ **Fin de prise en charge**

La fin de la prise en charge s'effectue automatiquement à l'issue de la réalisation des 15 séances.

Elle est organisée avec l'utilisateur et son entourage.

Elle peut prendre fin suite à :

- Une modification de votre état de santé ne justifiant plus l'intervention de l'ESA
- Votre décision de mettre fin à nos interventions
- Un départ définitif du domicile
- Non-respect du règlement de fonctionnement


La direction peut prononcer une fin de prise en charge si les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas mises en œuvre malgré les conseils et les informations données par les intervenants ou s'il y a un manquement au respect du règlement de fonctionnement. Elle fait part de la décision à votre médecin et aux autorités compétentes si cela est nécessaire.

Pendant la prise en charge, s'il est jugé utile de mettre en place un relais, le service ESA fera les démarches adéquates.

En cas d'interruption supérieure à 15 jours pour convenance personnelle, la poursuite de la prise en charge ne sera pas systématique, elle sera réévaluée en fonction des possibilités du service.

IV – Pour le bénéficiaire

L'ESA n'intervient qu'avec le consentement du bénéficiaire ou de son représentant légal.

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 10/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

L'ESA s'engage à apporter des réponses évolutives aux besoins des bénéficiaires en fonction de leur état de santé, afin de préserver au maximum leur autonomie.

Le service bénéficiant d'une Assurance Responsabilité Civile, il est nécessaire de le prévenir de toute dégradation causée par le personnel survenue au domicile de l'Usager.

L'usager et sa famille sont tenus de mettre à la disposition du service ESA, l'attestation de la carte vitale et toutes les informations médicales nécessaires à une bonne prise en charge.

V -Confidentialité et accès à l'information

Les données concernant l'Usager font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06 août 2004).


Les données sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble du personnel ou représentant des autorités habilitées en vertu des dispositions propres.

Le droit d'accès et de rectification des données s'exerce auprès, ou par l'intermédiaire du Médecin habituel, pour les données protégées par le secret médical.

La demande de communication des informations de nature autre, relève du Directeur de la structure ou du personnel représentant l'autorité habilitée à délivrer ces informations.

La communication des documents et éléments d'information s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne accueillie et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

Toute personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives la concernant, dans les conditions fixées à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée.

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 11/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

Les données informatisées pour la gestion médico-administrative ont fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Les dossiers des personnes prises en charge sont conservés et archivés dans un local sécurisé (5 ans pour les données administratives et 20 ans pour les données médicales).

VI – Engagement qualité

Le service veille au respect de la qualité de vie, la qualité des soins, l'adaptation permanente des services aux besoins de la population, et la prévention et l'information.

Pour nous permettre de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et d'améliorer nos prestations auprès d'eux, l'ESA s'est engagée dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. C'est pourquoi le service peut adresser aux bénéficiaires une enquête de satisfaction anonyme.

Un compte rendu de l'enquête sera remis aux bénéficiaires.


L'ESA s'attache à développer une politique de qualité de vie en faveur des personnes prises en charge. Il veille à favoriser l'intervention de tous, famille, proches, professionnels de la santé et travailleurs sociaux afin de permettre une vie à domicile dans le respect de la volonté et de la dignité du bénéficiaire.

Le service s'engage à apporter des réponses évolutives aux besoins du bénéficiaire, en fonction des connaissances et des dispositifs mis en place.

L'ESA procède à une évaluation régulière de la qualité de ses prestations et est soumis à une procédure d'évaluation interne et externe.

Malgré tous les efforts faits pour veiller à la qualité de l'accueil et des soins, le bénéficiaire peut avoir à formuler certaines réclamations. Le bénéficiaire peut s'adresser à l'Infirmière coordinatrice, sans attendre sa sortie pour exprimer ses réserves, ses insatisfactions, ses questions ...

En cas de contestation ou de réclamation, le bénéficiaire ou son représentant a la possibilité de contacter une personne qualifiée dont la liste est annexée à ce livret.

	LIVRET D'ACCUEIL	Page : 12/ 12	
	LIVRET DE PRÉSENTATION ESA	PC.SSIAD.AG.001	V3
		Date d'application : 29/06/2023	

Accès

Le bureau de l'ESA est intégré à la maison de retraite Les Tilleuls qui se situe à la sortie du village d'ORAISON. Les prestations sont réalisées au domicile de l'usager.

Le bureau est ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Le service est joignable par téléphone au **04.92.70.55.08**
ou par mail : esa.oraison@residencelestilleuls.fr